

Seuils de collaboration des CDD

La direction sème la pagaille chez les précaires
mais aussi dans ses propres services !

En dépit d'un rejet majoritaire par les organisations syndicales, la direction a décidé de plafonner les collaborations annuelles à 80 jours pour les CDDU (intermittents) et 120 jours pour les CDD classiques et ce, depuis le 1er janvier 2018 !

A milieu de l'année, beaucoup de CDD ont effectué ce nombre de jours et se sont vus refuser des contrats. Certains pourtant étaient déjà planifiés par leur chef de service ! La CGT a ainsi appris que la DRH du réseau de France 3 avait convoqué tous les rédacteurs en chef, chefs de centre et organisateurs d'activité le 12 octobre pour leur annoncer sa décision : les CDD ayant atteint les limites de 80 et 120 jours ne pourront plus travailler jusqu'à la fin de l'année !

De nombreux chefs de service sont catastrophés, ils vont devoir déplanifier tous les CDD calés d'ici la fin de l'année pour si possible en trouver de nouveaux... En découle une véritable pagaille aussi bien du côté des CDD que de celui des services chargés de les planifier.

Dans une entreprise comme FTV, dans l'attente d'un plan d'économies sans précédent, ce type de gestion ne vise qu'à remplacer les actuels CDD et intermittents par une

population de nouveaux entrants, taillables et corvéables à merci.

La direction a également introduit un concept nouveau de CDD dit « régulier » qui lui, a le droit de continuer à travailler. Mais les critères sont tellement drastiques que très peu de salariés sont concernés. Et si peu clairs que même les RH s'emmêlent les pincesaux...

Au lieu de créer des emplois pour diminuer le recours au CDD, la direction cherche des moyens de se protéger des procès en requalification qu'elle perd régulièrement.

Quand la CGT combat la précarité à France Télévisions, la direction s'attaque aux précaires.

La CGT soutiendra tous les précaires qui souhaitent faire valoir leur droits et va monter une action juridique pour faire cesser cette gestion scandaleuse des CDD !

Mais dans l'immédiat une riposte s'impose et la CGT va proposer aux autres organisations syndicales représentatives de lancer un mouvement intersyndical de grande ampleur afin de faire cesser ce système.

Paris, le 15 octobre 2018